



Éléments du programme YWiLSLU

- Une série de sessions de formation de base sur les thèmes centraux du programme
- Un atelier pour renforcer la compréhension des participantes, ainsi que leurs compétences et leur capacité à exercer différentes formes de leadership à travers un partage de bonnes pratiques avec d'autres femmes leaders
- Des simulations de débats parlementaires au sein de l'Assemblée et du Sénat

#YWiLSLU



JEUNES FEMMES DANS LE LEADERSHIP SAINTE-LUCIE

En mai et juin 2022, 35 jeunes femmes leaders de toute la Sainte-Lucie ont participé à Jeunes femmes dans le leadership – Sainte-Lucie (YWiLSLU, de son sigle anglais), un programme de formation approfondie sur le leadership transformateur, la prise de décisions inclusive et les procédures parlementaires, programme organisé par [ParlAmericas](#), le Secrétariat régional et la section de la Sainte-Lucie de [l'Institut caribéen pour le leadership des femmes \(CIWiL\)](#), et le Parlement de Sainte-Lucie.

YWiLSLU est la troisième d'une série d'initiatives mises en place au niveau national dans les Caraïbes dans le cadre d'un [projet conjoint de ParlAmericas et du CIWiL](#), financé par le Gouvernement du Canada et concentré sur le renforcement du leadership politique des femmes. Élément-phare du projet, le programme YWiL est conçu pour aider ces leaders à acquérir les connaissances, les compétences et les réseaux nécessaires pour leur travail en tant qu'actrices du changement aujourd'hui et demain. Le premier YWiL a eu lieu à [Trinité-et-Tobago](#) en février-mars 2020, et le second à [Antigua-et-Barbuda](#) en octobre-novembre 2020, en partenariat avec les législatures nationales respectives. Un YWiL supplémentaire a été organisé à [Trinité-et-Tobago en novembre 2021](#) par la section de Trinité-et-Tobago du CIWiL.

SESSION DU YWiL

Le 27 juin, des débats ont eu lieu à l'Assemblée comme au Sénat de Sainte-Lucie dans le cadre d'une session parlementaire du YWiL. Il s'agissait de la première session tenue exclusivement par des femmes dans toute l'histoire du pays. Les participantes au YWiL ont participé en tant que parlementaires et fonctionnaires du parlement dans les deux chambres, lors de débats sur une motion présentée par le ministre des Finances, du Développement économique et de l'Économie des jeunes, en lien avec les femmes et l'évolution de l'économie.

La motion fictive proposait l'élaboration d'un plan d'action donnant la priorité à l'égalité des genres et à l'autonomisation des femmes, dans le but de promouvoir le développement économique et l'adaptation à l'économie en évolution, en mettant l'accent sur ces trois principaux domaines :

- *Créer un environnement propice* à l'autonomisation économique des femmes, par exemple en visant des mesures pour promouvoir l'équilibre dans le travail des soins et investir dans les infrastructures pour favoriser la croissance d'industries, de secteurs et de modes de travail nouveaux et émergents
- *Assurer l'éducation*, y compris la formation des femmes et des filles aux compétences nécessaires dans les secteurs émergents et à forte demande, ainsi que la mise en place de campagnes de sensibilisation publique remettant en question les stéréotypes de genre dans le monde du travail (par exemple, l'idée que seuls certains emplois spécifiques seraient adaptés aux femmes)
- *Renforcer l'appui direct* aux travailleuses en leur donnant accès aux ressources nécessaires et en encourageant les employeurs des secteurs à forte demande à recruter des femmes



Visionnez la [session à l'Assemblée](#) et la [session au Sénat](#) sur la chaîne YouTube du Gouvernement de Sainte-Lucie.



L'OCDE définit **l'autonomisation économique** comme le fait, « pour les femmes et les hommes, [de] disposer des moyens de participer au processus de croissance, d'y contribuer et d'en tirer profit d'une manière qui leur assure la reconnaissance de la valeur de leurs apports et le respect de leur dignité, ainsi que la possibilité de négocier une répartition plus équitable des bienfaits que procure la croissance. »

L'ONU Femmes identifie les avantages de l'autonomisation économique pour les femmes comme suit :

- « L'autonomisation économique des femmes est fondamentale pour les droits des femmes et l'égalité des genres.
- Autonomiser les femmes économiquement et réduire les inégalités de genre dans le monde du travail sont essentiels pour réaliser l'Agenda 2030 pour le développement durable.
- Plus il y a de femmes au travail, plus l'économie prospère.
- Augmenter le niveau d'instruction des femmes et des filles contribue à l'autonomisation économique des femmes et à une croissance plus inclusive.
- L'égalité économique des femmes est favorable à l'économie. »

Sources : [L'Autonomisation économique des femmes](#) (Document de réflexion de l'OCDE, 2011 page 6); [L'autonomisation économique: quelques faits et chiffres](#) (ONU Femmes, 2018).